

Département  
 Pyrénées Atlantiques  
 Arrondissement  
 Pau



Commune de Gelos

**Note de synthèse du conseil municipal du 18 mars deux mil vingt-et-un**

Le dix-huit mars deux mil vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27**  
**Nombre de conseillers en exercice : 27**  
**Nombre de conseillers présents physiquement : 24**  
**Nombre de conseillers votants : 25**  
**Date de la convocation : 12 mars 2021**  
**Date d'affichage : 19 mars 2021**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène	X			
BARRERE	Rémy		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
VAYSSIER	Francis			Mme Casenave dit Milhet	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X		

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **2021-11 : Approbation du principe de cession parcelles AD315 (en partie)**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 19 décembre 2019.
- Vu l'avis des Domaines en date du 15 février 2021 joint en annexe.
- Vu la demande du Docteur Dr RAMANIKARA Noël, médecin généraliste à Gelos.
- Vu les plans en annexe.

La Commune est propriétaire de la parcelle AD315 donnant sur l'Allée Pierre Tourné et de la parcelle AD369.

Considérant la demande du Dr RAMANIKARA Noël, médecin généraliste à Gelos, ayant pour projet d'implanter à Gelos un cabinet médical (composé de 3 médecins et de 4 infirmières) sur un terrain d'environ 500m<sup>2</sup>.

Considérant la notion avérée d'utilité publique de doter la commune d'une telle infrastructure afin de lutter contre les déserts médicaux et la pénurie de professionnels du corps médical.

Considérant cette réserve foncière, propriété privée de la commune, située idéalement en centralité et à proximité de la maison de retraite et d'un parking public permettant le stationnement de la potentielle patientèle.

Considérant que la zone du PLUi permet l'implantation de ce projet d'utilité publique.

Considérant qu'en plus du prix de vente du terrain (fixé à 150€/m<sup>2</sup>) seront à la charge du futur acquéreur : les frais de bornage par un géomètre (permettant de dissocier la partie constructible de la voie communale ouverte à la circulation pour les parcelles AD315 et AD369, également impactée) et les frais notariés.

Par ces motifs, le conseil municipal est invité à :

### **APPROUVER**

Art 1 - Le principe de cession d'une partie (environ 500m<sup>2</sup>) de la parcelle AD315 et AD369 dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique vendeur.

### **CHARGER**

Art 2- Le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de signer l'acte de vente qui sera reçu par notaire.

### **Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 18 mars 2021

Le Maire,

Pascal MORA

